



UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS

Déclaration à la Commission Paritaire Nationale du CNOUS du 19 novembre 2020

La santé de tous avant tout !

La commission exécutive nationale de l'UN CGT Crous s'est réunie le 18 novembre 2020, elle rassemble l'ensemble des syndicats CGT régionaux des 26 Crous. Lors de cette réunion, les débats ont porté essentiellement sur l'organisation du travail dans le cadre du second confinement qui fait suite à une aggravation de la situation sanitaire.

Il ressort des débats et des remontées du terrain que les mesures de protections prises par les directions de Crous sont disparates et insuffisantes d'un Crous à l'autre. De même, l'organisation du travail mis en œuvre dans certains Crous dans le cadre du second confinement est de nature à exposer fortement les collègues au risque de contamination au COVID 19.

Pour rappel, les directions de Crous doivent appliquer la circulaire ministérielle de la mise en œuvre du confinement adapté dans l'enseignement supérieur du 30 octobre 2020 qui stipule **« que seules les missions relevant de la nécessité de service doivent être prises en compte pour le travail en présentiel »**. Pour compléter, la circulaire ministérielle de la fonction publique du 29 octobre 2020 précise que « pour les agents dont les fonctions ne peuvent être qu'accessoirement exercées à distance, **l'organisation du service doit permettre de réduire au maximum le temps de la présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail** ».

De plus, cela fait bientôt 3 semaines que le confinement a été décrété et il est anormal de constater que certains Crous n'ont toujours pas réuni le CHSCT extraordinaire.

Les membres de la CGT demande :

- **L'organisation dans les plus brefs délais d'un CHSCT extraordinaire dans chaque Crous.**
- **L'application de la circulaire ministérielle du 30 octobre 2020 avec notamment l'aménagement des horaires de travail.**
- **La mise en œuvre d'une circulaire interne au réseau des œuvres reprenant les instructions de la circulaire du 30 octobre 2020.**

En définitive, nous demandons que dans le cadre d'un dialogue social constructif, une organisation du travail soit mise en œuvre afin que les deux impératifs à savoir la nécessité de service et la protection des agents soient conciliées.

Montreuil, le 18 novembre 2020.

UN CGT CROUS - 263 rue de Paris 93515 Montreuil
Tel : 06.80.85.37.31 / Courriel : cgt-38@wanadoo.fr